



Note de conjoncture

Août 2024

LOGEMENT
CONSTRUCTION



Construction neuve à La Réunion

Juillet 2023 – Juin 2024

Les constructions neuves : la tendance est à la hausse grâce aux logements collectifs autorisés.

De juillet 2023 à juin 2024, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 7 270 à La Réunion, volume en hausse de 4,5 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par le dynamisme sur la période des autorisations de construire pour les logements collectifs (+ 33,9 %). En revanche, les logements individuels diminuent (- 21,9 %) aussi bien les individuels purs (- 19,8 %) que les groupés (- 25,2 %). Au niveau national la chute des délivrances de permis (- 15,3 %) touche toutes les catégories d'habitations.

À La Réunion, les mises en chantier ralentissent (- 16,1 %) par rapport à la même période, un an plus tôt. Sont concernés tant les logements collectifs (- 14,2 %) que les logements individuels (- 18,3 %). Au niveau national, cette diminution est beaucoup plus marquée et ce pour tous les types de logements (- 21,8 %).

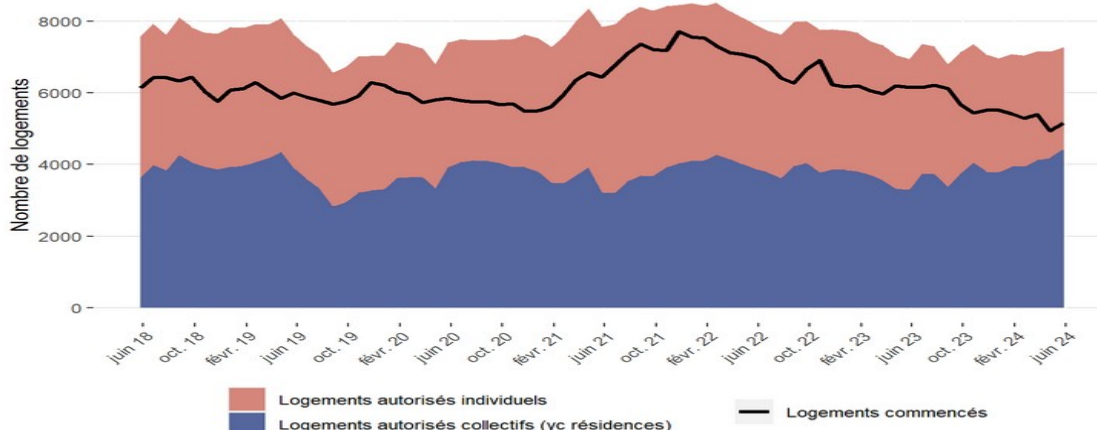
Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois ¹ en %	
		La Réunion	France ²
Autorisés dont :	7 270	4,5	-15,3
Individuels	2 850	-21,9	-18,0
• individuels purs	1 940	-19,8	-24,4
• individuels groupés	920	-25,2	-2,8
Collectifs ³	4 420	33,9	-13,7
Commencés dont :	5 160	-16,1	-21,8
Individuels	2 500	-18,3	-26,8
• individuels purs	1 760	-24,1	-32,6
• individuels groupés	740	0,0	-8,2
Collectifs ³	2 660	-14,2	-18,2

Source : SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin Juillet 2024.

¹ Cumul Juillet 2023 - juin 2024 rapporté au cumul Juillet 2022 - juin 2023, ² Hors Mayotte, ³ Y.c. en résidence

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur 12 mois)



Source : SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin Juillet 2024.

Entre juillet 2023 et juin 2024, 316 320 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées sont en recul (- 5,9 %) par rapport à la même période un an auparavant. Cette chute se traduit notamment dans les secteurs des bureaux (- 35,5 %) ainsi que celui du commerce (- 26,3 %) et de l'hébergement hôtelier (- 17,8 %). Les secteurs du service public (+ 27,1 %), de l'entrepôt (+ 16,8 %) et de l'industrie (+ 10,9 %) sont les seuls secteurs en hausse .

De juillet 2023 à juin 2024, 192 090 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une diminution de 13,3 % par rapport à la même période un an auparavant. Les principaux types de locaux concernés par cette décroissance sont : l'agriculture (- 48,6 %), les bureaux (- 29,2 %) et l'hébergement hôtelier (- 15,4 %). Les secteurs de l'entrepôt (+ 35,7 %), de l'industrie (+ 13,6 %) et de l'artisanat (+ 9,6 %) sont quant à eux en progression. Au niveau national, tous les types de locaux autorisés et commencés sont en repli.

De manière générale, à la Réunion, les surfaces concernées étant faibles, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et commencés à La Réunion

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois ¹ en %	
		Juillet 2023 - juin 2024	La Réunion France ²
Locaux autorisés dont :	316 320	-5,9	-6,5
hébergement hôtelier	9 440	-17,8	-5,8
bureaux	42 850	-35,5	-19,4
commerce	41 920	-26,3	-8,3
artisanat	7 410	0,1	-1,8
industrie	32 440	10,9	-12,7
exploitation agricole ou forestière	72 260	-1,5	5,6
entrepôt	69 800	16,8	-8,3
service public ou d'intérêt collectif	40 200	27,1	-1,8
Locaux commencés dont :	192 090	-13,3	-9,6
hébergement hôtelier	9 440	-15,4	-38,5
bureaux	31 900	-29,2	-17,4
commerce	28 640	-0,1	-8,8
artisanat	3 440	9,6	-13,4
industrie	19 330	13,6	2,3
exploitation agricole ou forestière	29 240	-48,6	-9,8
entrepôt	46 190	35,7	-9,4
service public ou d'intérêt collectif	23 890	-6,6	-6,3

Source : SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin Juillet 2024.
¹ Cumul Juillet 2023 - juin 2024 rapporté au cumul Juillet 2022 - juin 2023, ² Hors Mayotte.

Prochaine parution : novembre 2024
pour les résultats octobre 2023 à septembre 2024

Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

Pour en savoir plus

Sources et méthodes sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

Directeur de la publication : Philippe GRAMMONT

Réalisation : DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Caroline Coudrin et Armande Jogama

Gestion Sit@del : Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

© Deal 2020